E FOOT 38

AVRIL
25

Procès Verbal N° 434

SAISON 2018-2019

Journal officiel du District de l'Isère de Football

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION 3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF 9
COMMISSION D'APPEL 13
COMMISSION DES ARBITRES 14
COMMISSION F.M.I. 16
COMMISSION DELEGATIONS 17
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION 19
COMMISSION FEMININES 19
COMMISSION FOOT ENTREPRISE 20
COMMISSION FUTSAL 23
COMMISSION DES REGLEMENTS 24
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES 26
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS 27
COMMISSION TECHNIQUE 28

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES

SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque pour vous

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

APR SOLS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

brioche Pasquier

DELTA GARAGE

MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Gautier Gravure

Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

bonne impression
La confiance, ça se mérite SAMSUNG BUSINESS

Banque Alimentaire de l'Isère

COMITE DE DIRECTION

RÉUNION DU 18 AVRIL 2019

AU SIÈGE DU DISTRICT DE L'ISÈRE

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT
M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S
Mme BRAULT
MM. AGACI - BALDINO – BOUAT – BOULORD - CICERON – DA CUNHA VELOSO - GIROUD-GARAMPON - HESNI - ISSARTEL - KODJADJANIAN – LOUIS - MALLET – MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR - RAYMOND – SCELLIER - SOZET - TRUWANT - VEYRIER

EXCUSES
MM : BOURGEOIS – CHASSIGNEU - VACHETTA

ASSISTENT
Mme BELOT
M. MAREY

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

DU 15 MARS : Compte rendu approuvé à l'unanimité

2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Invitation club de la Tour st Clair à un grand tournoi de football féminin à l'occasion de la naissance du groupement Nivolas – FCTC. Vin d'honneur le 22 avril à 11h30. **Représentera le District : J. Issartel**
- Invitation de la Municipalité d'Huez à la remise des prix du Mundialito le dimanche 21 avril à 20h. **Représentera le District : J. Louis.**
- Invitation Club Nivolas. Journée Handisport le 24 avril. **Remerciements**
- Invitation à la commémoration du souvenir des victimes et Héros de la déportation le vendredi 26 avril à 18h à Seyssinet – espace des commémorations Gabriel Madeva. **Remerciements**
- Invitation club AS Versau à leur soirée Partenaires salle des fêtes de St Vérand le 26 avril 19h30. **Représentera le District : H. Giroud Garampon**
- Invitation club de Seyssinet au match GF38 à l'occasion de la réception de l'ensemble des partenaires le 26 avril. **Remerciements**

- Invitation de la FFF et du Fondaction à la cérémonie de remise des Trophées Philippe Seguin le 14 mai à 18h00. **Remerciements**
- Invitation de la communauté universitaire Grenoble alpes à la cérémonie du Comité Inter universitaire du sport de Haut niveau du site Universitaire Grenoble alpes le jeudi 23 mai à 18h00 **Remerciements**
- Invitation de F. Veyrier à un tournoi solida'foot les 8-9-10 juin. Représentera le District : M. Muffat-Joly
- Courrier club Dolomieu : demande proposition d'idées de matchs pour son 80ème anniversaire qui se déroulera le 8 septembre.
- Courrier club de Chatte informant de sa sortie du Groupement Sud Dauphiné. Ses engagements seront toutefois honorés jusqu'à la fin de la saison en cours.
- Copie d'un courrier adressé à un club par Mme Ginier Gillet dénonçant une forme de discrimination à l'égard de son fils en rapport à son surpoids.
- Courrier de la Laurafoot informant de tarifs préférentiels en direction des clubs pour : la Finale de la Coupe de France le 27 avril 20h45 au stade de France et Finale de la Coupe de France Féminine le mercredi 8 mai à 19h00 au stade Gaston Petit à Chateauroux. Billetterie ouverte sur le site de la Laurafoot.
- Courrier de la Laurafoot informant de la date de clôture des saisies de licences au 30 avril.
- Courrier de la Laurafoot : proposition de désignation d'un(e) candidat(e) délégué pour officier au niveau régional. Courrier remis à la commission de délégation pour décision
- Courrier de Joseph Vittone présentant sa démission de toutes ses fonctions au District du à son âge. Le Comité le remercie grandement pour tous les services rendus durant toutes ces années.
- Nomination d'un nouvel instructeur : Marc Montmayeur succèdera à Joseph Vittone. **Validé à l'unanimité**
- Courrier de M. Cleret Dominique informant de sa démission de la commission des arbitres à compter du 19 mars pour raisons professionnelles. Remerciements pour services rendus.
- Courrier du Bureau exécutif de la LFA informant de l'engagement du football amateur en faveur de la protection de nos licenciés. Le District s'engage dans ce projet et doit organiser des temps de sensibilisation auprès de populations différentes et rassemblées par groupe de 15 personnes. M. Mallet, Président de la commission Ethique et Prévention assistera à une visioconférence le 23 avril avec la FFF afin d'en connaître les modalités.
- Courrier de la LFA informant de l'engagement du Crédit agricole dans le Label jeunes FFF qui devient dès cette saison le « Label Jeunes FFF Crédit Agricole ».
  Dans le cadre du programme de développement fédéral et en plus des dotations Nike habituellement remises, tous les clubs labélisés bénéficieront de dotations fournies par le Crédit Agricole dont la nature est à ce jour en cours de définition.

Informations Diverses :

Le Président :

- Annonce qu'un nouveau partenariat va se créer entre le District et la Banque alimentaire.
- Informe que le projet de création de la section sportive foot féminin au collège F. Mistral de St Maurice avec comme club support l'AS La Sanne - Saint Romain de Surieu est en cours.

- Rappelle l'opération 2ème étoile qui est la concrétisation d'une aide supplémentaire permettant aux clubs amateurs de bénéficier de dotations formation, matériel et textile. S'étonne qu'à ce jour encore une quarantaine de clubs ne se soient pas inscrits à cette opération afin de bénéficier de leur dotation.
  Le Président liste les clubs ne s'étant pas encore manifestés et précise qu'un rappel a été fait ce matin par mail à tous ces clubs ainsi que sur le site internet.

- Informe que la Direction des sports de Grenoble sollicite une prise de rendez-vous pour une réunion concernant le stade du Village Olympique.

- Informe que la date du prochain Comité de Direction est fixée au 17 mai à 18h30

- Demande à M. Marey les propositions devant être faites concernant l'arbitrage en D5 l'an prochain. Sujet évoqué lors du Comité de Direction du 15 mars.
  M. Marey fera ce retour lors du Comité du 17 mai.

- Demande au Docteur Scellier et à M. Truwant où nous en sommes sur la réunion concernant les pathologies du Foot Féminin.
  A priori peu de réponses leur sont parvenues, la réunion est toutefois maintenue et aura lieu le 20 juin pendant la plénière des féminines. Une réunion préparatoire se tiendra le 9 mai au District.

3 –Désignation Lieu Assemblée Générale

Candidatures :
Club de Domene
Club du Ver Sau

Il est rappelé que le club du Versau était candidat l'an dernier et avait été placé sur liste d'attente
Le Président appelle à voter le lieu le de l'Assemblée Générale d'Eté du 21 juin.
Domene : 6 voix Pour
Ver Sau : 16 voix Pour

L'Assemblée d'Eté sera accueillie par le club du Ver Sau et aura lieu à St Hilaire du Rosier.
Voté à la Majorité.

4- Retour sur la Finale Festival U13

Intervention de G. Bouat :

Des points positifs :
M. Bouat tient particulièrement à féliciter l'organisation remarquable du club de Creys Morestel. Les Finales se sont très bien déroulées grâce à l'investissement et la mobilisation du club et de ses bénévoles.
Il souligne la très bonne maîtrise des thématiques de ce Festival de la part de notre Conseiller en foot d'animation J. Hugonnard et l'excellente mise en scène avec le « DJ » local qui a fait un super travail.
La présence de 6 arbitres qui ont œuvré toute la journée.

Des points négatifs :
Le fait que les jeunes arbitres n'aient pas été accompagnés, parrainés. G. Bouat informe que nous avons eu heureusement le concours de M. Miled Faiçal jusqu'à 13h mais regrette que la commission des arbitres n'ait pas envoyé

des accompagnateurs pour la journée.
Deuxième point négatif : du côté des filles, il est à souligner un manque de maturité.
8 équipes s'étaient engagées, 2 se sont désistées au dernier moment, il a fallu tout repenser et de plus la moitié n'était pas éligible.
JM Boulord soulève le problème du temps de jeu des enfants qui n'est pas respecté.
H. Giroud-Garampon précise que le règlement de la Finale est différent des matchs de championnat, le temps de jeu n'est pas le même.
Il s'en suit un débat sur la problématique de ce non-respect de temps de jeu de la part des éducateurs. Comment peut-on fidéliser un enfant de 12 ans qu'on ne fait jouer que 5 mn ?
Diverses pistes sont proposées afin de vérifier que ce droit pour l'enfant de jouer le même temps de jeu qu'un autre soit respecté.

Rappel des règles du jeu de U6 à U13 : « Le même temps pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs »

5- Application des sanctions :

Intervention de M. Montmayeur.

Courrier de Pierre Chatel qui s'étonne du non-respect d'une décision de la commission de discipline de novembre 2018 concernant le match Usvo - Pierre Chatel du 24 mars 2019 suite à un problème au match aller. Il n'y avait pas les 3 arbitres prévus pour cette rencontre et le club a fourni un stade qui ne pouvait pas accueillir un huis clos.

M. Montmayeur interroge sur ces manquements et souhaite que la procédure suivante soit appliquée : Le District relancera les clubs concernés qui ne se seront pas manifestés pour le huis clos, le club n'ayant pas donné de réponse avant lundi soir de la semaine du match aura match perdu.
Il demande également à ce que ce problème de terrain suspendu soit géré par une commission.
Il est convenu que le suivi de ces suspensions, continue à être géré par la commission sportive mais avec la participation de la commission Ethique et Prévention.

Concernant la demande d'arbitres, celle-ci n'a pas été destinée au désignateur à la période demandée mais à certains membres de la CDA. (Période de mise en place de la nouvelle CDA). Le courrier n'a pas transité jusqu'à lui.

Pour conclure la bonne application des sanctions de ce type, JL. Sozet demande à ce que l'arbitre désigné soit un arbitre expérimenté.

6- Point sur la Réforme des championnats de jeunes :

Intervention de G. Bouat – L. Mazzoleni et F. Agaci

U15 :

Les clubs du District de l'Isère bénéficient de 2 montées en Ligue contrairement aux saisons précédentes, par conséquent pour la saison 2018/2019 uniquement les équipes classées 1° et 2° de la D1 accèdent à la ligue de la manière suivante :

- le 1°accède à la Ligue en R2 U16 et a la possibilité de conserver une place en U15 D1.
- Le 2° accède à la Ligue en U15 R2.

U17 2018/2019 :

Etat des lieux :
Le passage à un championnat U18 génère une inconnue : le nombre d'équipes engagées. Les projections faites grâce aux remontées des clubs montrent une potentielle augmentation du nombre d'équipes pour la saison à venir.
La réforme des championnats de ligue pose un problème de génération pour les joueurs U17, puisqu'en ligue le championnat U17 devient le championnat U16. En effet dans quel championnat les joueurs U17 évoluant en Ligue et se maintenant en U17 R2 dont le club n'est pas représenté dans le futur championnat U18 Ligue évolueront la saison prochaine ?

Ces éléments ont généré les propositions suivantes qui sont soumises à l'avis du comité directeur :

1. Conserver l'organisation du championnat U18 sous la forme votée à l'AG d'hiver 2018/2019 sans tenir compte des éléments cités précédemment.

2. Bâtir un championnat U18 copiant la structure U15 avec 2 poules de D1 à 10 équipes, une D2 et D3 en deux phases mais avec des poules de 6 en phase 1. Les clubs du District de l'Isère ne bénéficiant que d'une monté en U18 R2, un barrage entre le premier de chaque poule de D1 est organisé sur le modèle de la D1 senior masculin.

Un second choix est soumis au comité directeur :
Intégration des joueurs qui évoluaient en Ligue U17 en U18 D1 ou pas.
Si l'intégration et la proposition 1 sont acceptées la conséquence est d'augmenter le nombre de descente de U17 D1 vers U18 D2 et/ou de diminuer les montées de U17 D2 vers U18 D1.
Si l'intégration et la proposition 2 sont acceptées le passage de 12 à 20 équipes en D1 permet « d'absorber » les équipes sans porter préjudice aux équipes U17 D1 actuelle et permet pour autant l'accession d'équipes supplémentaires en D2 et D3

1°Vote du CD :
Solution 1 : 3 voix Pour
Solution 2 : 15 voix Pour
Abstention : 4 voix

2°Vote du CD : Intégration
Oui : 17 voix
Non : 3 voix
Abstention : 2 voix

Le Comité Directeur en votant à la majorité pour la seconde proposition avec l'intégration éventuelle d'équipes venant des U17 R2 de la ligue, demande donc à la commission sportive de proposer le tableau montée descente U17 vers U18 en fonction de ces éléments et de rédiger le texte règlementaire qui devra être validé en AG pour application immédiate (à défaut le texte actuel sans l'intégration est applicable)

7- Questions diverses :

J. Issartel :
En prévision d'un vœu : Modification du protocole pour les matchs féminin du samedi soir en nocturne
Les clubs qui souhaitent disputer leurs matchs officiels le samedi soir doivent en faire la demande sur footclubs au minimum 2 semaines avant la date de la rencontre.
L'équipe adverse devra donner sa réponse avant le mardi précédent la rencontre sachant que dans ce cas elle pourra refuser sa demande. Sans réponse de l'équipe visiteuse, la commission validera la demande faite sur footclubs.

Vœu qui sera étudié au prochain Comité de Direction.

Le Président :

Avant de passer aux questions de la Commission des arbitres, le Président précise que la liste des membres de l'ETDA qui a été validée pour le dernier stage, sera de nouveau à l'étude pour la saison prochaine. Il donne ensuite la parole à A. Marey.

A. Marey :

-Fait un retour sur le stage d'avril des arbitres :

20 candidats présents, 16 réussites, 11 seront classés arbitres JAD stagiaires et les 5 autres seront D5 stagiaires. Le secrétariat du District a relancé les clubs pour qu'ils fassent les demandes de licences très rapidement. Un autre mail leur sera envoyé afin de les inviter à fidéliser ces arbitres en question par divers moyens qui leur seront précisés. La réunion administrative et FMI aura lieu ce samedi.

Intervention de J. Louis qui souhaite souligner l'investissement de J. Veloso et de D. Franzin de la commission CDPA qui ont fait un très gros travail pour réorienter des jeunes et moins jeunes au plus près de chez eux vers des clubs en infraction au statut de l'arbitrage. La Commission des arbitres les remercie également.

-Dossier médical arbitres : A. Marey et le Docteur Scellier s'accordent pour dire que ce nouveau dossier est très nébuleux, malgré de nombreuses questions et relances auprès de la FFF à ce sujet. La nouveauté étant l'échographie cardiaque.

En résumé pour toute nouvelle licence, une échographie cardiaque est obligatoire, pour les autres ils ont 2 ans pour passer cette échographie.

Précision du Docteur Scellier : Les féminines sont maintenant soumises au même régime que les hommes arbitres.

-Suspension des arbitres tant qu'ils ne se sont pas présentés à une convocation FMI

A. Marey soumet son désaccord quant à la suspension avant convocation.

M. Mallet explique que ces convocations font suite à des erreurs de score saisis sur la FMI, les clubs sont sanctionnés, l'arbitre est aussi responsable, il doit également être pénalisé.

-Coût de l'arbitrage sur 1 an d'exercice : J. Raymond s'engage à lui fournir ces renseignements.

-Rôle du CTDA : A. Marey lit au Comité de Direction un courrier faisant état du travail effectué par le CTDA, N. Brotons et des relations entre eux.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h45

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 23 AVRIL 2019

Proposition Médaille District 2019

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au Secrétariat du District pour le 26 AVRIL délai de rigueur.

CLIQUEZ CI-APRES pour accéder au formulaire :
https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019/

Tirage au sort demi-finales

Le tirage au sort des demi-finales des Coupes de l'Isère aura lieu le
3 Mai à 19h00 au District de l'Isère de Football à Sassenage

Les clubs qualifiés sont cordialement invités

Vœux et questions des clubs

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le 21 juin 2019.
En application de l'article 12.5.2 des statuts du District
Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 10 mai au plus tard**.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

<table>
<tr><th colspan="2">EDUCATEURS</th><th>DIRIGEANTS</th><th>ARBITRES</th></tr>
<tr><td>Modules de formation :
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- Animatrice fédérale</td><td>Modules de formation :
- U17/U19
- Séniors
- Projet sportif et éducatif
- Projet associatif

- Certifications
- Formations continues (3 et 4)
- Modules complémentaires</td><td>PFFD
(parcours fédéral de formation des dirigeants)

- Connaissance de l'association (3 modules)
- Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules)
- Gestion et ressources fiancières (2 modules)
- Fonction employeur (2 modules)
- Communication (4 modules)</td><td>Formation initiale d'arbitre

Frais pédagogiques 90 €

IR2F en charge de la gestion administrative

Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA</td></tr>
<tr><td>NOUVEAUTE

2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins</td><td>DISPOSITIF INCHANGÉ

1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison</td><td>NOUVEAUTE

2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h</td><td>NOUVEAUTE

2 bons</td></tr>
<tr><td colspan="4">ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</td></tr>
<tr><td colspan="4">Bons illimités dans la limite du coût de la formation</td></tr>
</table>

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (CLUBS DÉBITEURS DE PLUS DE 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019 (CLUBS DÉBITEURS DE PLUS DE 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 01/04/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.

524603 UO PORTUGAL
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL
536260 CHARVIEU FC

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
553399 AS DE CREMIEU
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
615032 LES METROPOLITAINS

PV N° 434 **JEUDI 25 AVRIL 2019**

FORFAIT JOURNEE
Du 20 Avril 2019
Amende 32 €

VILLEFONTAINE	U17D2
DOMENE	U13D4

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS
Du 21 Avril 2019
Amende 140 €

O. LES AVENIERES	CHGB

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS
Du 20 Avril 2019
Amende 11 €

ECHIROLLES	U13D3
MONESTIER	U13D4

FM NON RETOURNEE
Du 13 Avril 2019
Amende 75 €

DEUX ROCHERS	U13D2
LCA FOOT 38	U13D2
MANIVAL	U13D4
MONESTIER	U13D4
LCA FOOT 38	CPU18FA8
BOURGOIN J	CPU15FA8

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : ES MANIVAL – FFF – RAINAUD JM – CUSANNO S. – LAPART M. – CESSIEU – CHAHBOUNE O. – AGNIN – IMBADA A. – NADIR B. – MORE C. – ROUSSILLON A. – BEDAR N. – AIT EMMER H. – ESTRABLIN – PAYS ALLEVARD – BEN EL HADJ S. – LCA FOOT 38 – DAPPEL D. – AS GRESIVAUDAN

APPEL: ES MANIVAL – NOYAREY – GRESIVAUDAN - NOYAREY

REGLEMENTS : VALMONTOISE – ST ANDRE LE GAZ – ARMENGOL L.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 23/04/2019

Président de séance: H. GIROUD-GARAMPON.
Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, R. NODAM, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.
Excusé : M. VACHETTA.
Absents : H. COBAN, Y. DUTCKOWSKI.

CONVOCATIONS

***DOSSIER N°35*:** Appel du club de **MANIVAL ES en date du 17/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 16/04/2019.

Match : – *RACHAIS ES.1/ MANIVAL ES.1 – U19 - D1 du 06/04/2019.*

Sur la sanction suivante: Pour un joueur du club de MANIVAL : 6MF+Automatique de suspension à compter du 07/04/2019 assortie de 45€ d'amende.

L'audition aura lieu le mardi 07/05/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boite mail.

***DOSSIER N°36*:** Appel du club de **CROLLES FC en date du 16/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 09/04/2019.

Match : *GROUPEMENT SUD DAUPHINE / CROLLES FC– U17. D1 du 30/03/2019.*

Sur la sanction suivante: Pour un éducateur du club de CROLLES : 6 Mois Ferme de suspension à compter du 15/04/2019 assortie de 100€ d'amende.

L'audition aura lieu le mardi 07/05/2019 à 19H15.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boite mail.

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 23 AVRIL 2019

PRESIDENT: METE Orhan.
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : - A AMARI – J CHARLES - U COBAN. - A MAREY

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.
La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : **discipline@isere.fff.fr**

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :
Contrôle des éducateurs
Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.
Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.
Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**
En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -
Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à
Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)
Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent
Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS

Observations obligatoires : ***les arbitres de catégorie AA , D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.***
Consultations des désignations : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.
Indisponibilités : ***toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).*** Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.
Procédure de remplacement : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.
Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.
Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district à la commission de discipline.

RAPPEL : suite au dernier stage d'entrée dans l'arbitrage du 15/16/17 avril 2019 à NIVOLAS VERMELLE.
Les clubs ayant inscrits un ou plusieurs candidats arbitres peuvent voir les personnes qui ont réussi sur le site du district rubrique ARBITRAGE, voir le tableau du stage, et s'ils ont fait la formation administrative du samedi 20/04/2019, les clubs doivent faire la demande de licence des arbitres concernés au plus tôt pour qu'ils puissent officier rapidement.

COURRIERS DIVERS :

FFF/FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant des arbitres :
Qui n'ont pas fait de rapport suite à des exclusions de joueurs lors de leurs matchs.
Arbitres suivants : GONCALVES José Manuel, ARSLANTAS Denis, TOUIOUAR Amin.
Qui ont fait un rapport sur imprimé non conforme, (voir rappel ci-dessus pour rapport)
Arbitres suivants : BOUKHALFA Abdallah, MOUELLIEF Ylies.
Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

FC CHAMPAGNIER : demande arbitre, match du 21/04/2019 à 15h00 à Champagnier.
Demande transmise directement au désignateur qui a dû faire le nécessaire dans la mesure de ses possibilités.
FC CHAMPAGNIER 2 – SUSVILLE MATHEYSINE 2

US REVENTINOISE : relance demande arbitre, votre demande a été transmise au responsable des désignations concerné par votre catégorie et qui va s'occuper de vous désigner un arbitre.

COURRIERS ARBITRES :

BATELIER Mickael : nous signale que son match a été avancé sans être prévenu, nous demande le paiement de ses frais kilométriques pour son déplacement, match seniors D5 journée 9 du 09/12/2018 à 14h30
US DOLOMIEU 3 – O LES AVENIERES 2.
Merci de nous envoyer le justificatif de paiement avec tous les éléments, transmis au responsable concerné.

GHRIEB Hakim : rapport suite à une réserve technique lors du match seniors D3 du 14/04/2019
SURE FC – TUNISIENS de SMH. Transmis au responsable concerné.

NIBBIO René : indisponibilité jusqu'à fin de saison cause opération du genou, pris note.

AIT EMMER Hicham : rapport de match, concerne la commission de discipline.

BEN EL HADJ Zyed : rapport de match, concerne la commission de discipline

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 23 AVRIL 2019

Président : Mr MALLET
Présents : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaitre qu'une seule fois sur la tablette
Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaitre deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

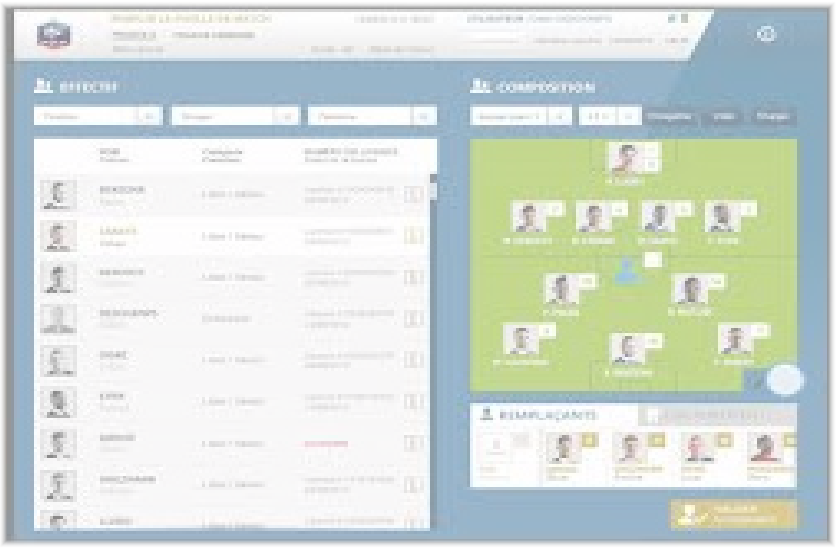

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.
Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Samedi 20 Avril 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
U19 D2	*MISTRAL GRENOBLE*	*SAINT MARTIN D HERES*	*COTTIER Raphael*	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 21 Avril 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
Coupe Isère Reserve	*2 ROCHERS FC 2*	*ARTAS CHARANTONNAY2*	*BOUZIT Nassim*	Frais aux 2 Clubs
Challenge Gros Balthazard	*O LES AVENIERES*	*FOUR*	*BOULORD Jean Marc*	Frais aux 2 Clubs

DESIGNATIONS :

Samedi 27 Avril 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
D1	*AJA VILLENEUVE*	*DOMARIN*	*AHMED-HEZAM Zine*	Caisse de Péréquation
U19 D2 Poule B	*SAINT ANDRE LE GAZ*	*DOMARIN*	*HUGOT Daniel*	Frais aux 2 Clubs
U19 D2 Poule A	*LE PONT DE CLAIX FC*	*GRESIVAUDAN*	*BALDINO Cataldo*	Frais au Club de PONT DE CLAIX
U17 D2 Poule C	*LCA FOOT 38*	*REVENTIN*	*BOUZIT Nassim*	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 28 Avril 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
D1	*VOREPPE*	*VAREZE*	*GIROUD GARAMPON Hervé*	Caisse de Péréquation
D1	*VALLEE GRESSE2*	*MURETTE US*	*REMLI Amar*	Caisse de Péréquation
D1	*MOS 3 R 2*	*LA CÔTE SAINT ANDRE*	*DURAND Nicolas*	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	*FC2A*	*BALMES NORD ISERE*	*MORE Claude*	Frais aux 2 Clubs
D2 Poule B	*ECHIROLLES FC 3*	*NIVOLAS V. CS*	*DUTCKOWSKI Yoan*	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	*TULLINS*	*UO Portugal*	*BENZEGHIBA Tofik*	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	*VALONDRAS*	*RIVES*	*CICERON Fabien*	Frais au Club de RIVES
D4 Poule C	*BOURBRE*	*CREYS MORESTEL*	*MALLET Marc*	Frais au Club de Creys Morestel
D5 Poule E	*C S FOUR 2*	*REVENTIN 3*	*COTTIER Raphael*	Frais au Club de REVENTIN 3
Féminine D1	*ESTRABLIN*	*VEZERONCE*	*BLANCHEFLEUR Bernard*	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 23 AVRIL 2019

Président : M. MALLET
Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GARBI

COURRIER

Club : Reventin

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 432 est sur le site.
Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 434 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues
Ascol; Bizonnes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheysieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 23 / 04 / 2019

Président : Jacques Issartel
Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : **feminines@isere.fff.fr**

COURRIERS : HAUTE TARENTAISE, ARTAS CHARANTONNAY, VALMONTOISE,VEZERONCE HUERT,GRESIVAUDAN

RAPPEL :
Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine

Et non la sportive

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 20 JUIN (dans le cadre de la plénière)
Les joueuses ainsi que les entraineurs sont concernés par cette réunion.
Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général.

COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19h15, au District. **Présence obligatoire**

COMMISSION FEMININE ELARGIE

Prochaine réunion le 13 mai au district à 19 h

COURRIER :

VALMONTOISE
Réponse faite par la commission des règlements

COUPE DE L'AMITIE / ISERE A 8

½ finale le 12 mai
Tirage le 3 mai à 19 h au District

COUPE U18 F

½ Finale le 11 Mai à VOIRON
Tirage le 3 mai à 19 h au District

COUPE U15 F

4ème tour le 11 Mai à VOIRON
VALLEE DU GUIERS – NIVOLAS
ISLE D'ABEAU –NIVOLET
SUD ISERE 1 – ARTAS CHARANTONNAY
BOURGOIN 1 – ECHIROLLES
CREYS MORESTEL – BOURGOIN 2
VEZERONCE HUERT – CORBELIN
SUD ISERE 2- CROLLES
CHARVIEU – 2 ROCHERS

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : *foot-entreprise@isere.fff.fr*
199. ASPTT 2 : noté, report match Vs Air Liquide du 15/04/19, accord CFE.

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

MEDAILLES DE DISTRICT

Pour récompenser un membre bénévole de votre club : .pour lui permettre d'être honoré(e) de la médaille du District. Formulaire à renvoyer avant le 26/04/2019, délai de rigueur (lien sur le site du District : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf*),

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00 :** extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement **« match non joué »**. Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer leurs matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf*

COUPES DE L'ISERE, FINALES

Les **finales** des coupes de l'Isère **Foot Entreprise à 11** et **Senior à 8 et Entreprise** auront lieu les **vendredis 17/05/2019 et 24/05/2019** à Champ-sur-Drac, au stade René Perrouault.

- Finale coupe Entreprise à 11 : vendredi 17/05/2019 à 20h45.
- Finale coupe René Laffond (repêchage Entreprise à 11) : vendredi 24/05/2019 à 20h45.
- Finale coupe Senior à 8 et Entreprise : vendredi 24/05/2019 à 19h15.
- Finale coupe repêchage Senior à 8 et Entreprise : vendredi 17/05/2019 à 19h15.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.
Lundi 06/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ12. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.
Lundi 29/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
RJ14. CEA 2 Grenoble – CD Varces.
Lundi 29/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.
J15. CEA 1 ST – Belledonne.
Lundi 29/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.
J15. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.
Lundi 29/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.
Exempt (29/04/2019) : GSE.

J16. CD Varces – ASPTT 2 ST.
Lundi 06/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.
J16. Belledonne – Air Liquide.
Lundi 06/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
J16. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.
Lundi 06/05/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.
Exempt (06/05/2019) : ASPTT 3 Sifac.

J17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.
Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.
J17. GSE – CD Varces.
Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.
J17. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.
Lundi 20/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.
J17. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.
Lundi 20/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
Exempt (20/05/2019) : CEA 2 Grenoble.

Matches Lundi 13/05/2019
RJ16. CEA 2 Grenoble – GSE.
AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Matches en retard
Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/04/2019), et informer la CFE des dates retenues.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019
J15. Métropolitains 1 – Villeneuve.
J15. St-Martin d'Uriage – Eybens.
J15. Deux Rochers 2 – Deux Rochers 1.
J15. Jarrie-Champ 1 – USVO Grenoble.

Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au 09/05/2019
J16. USVO Grenoble – St-Martin d'Uriage.
J16. St-Martin d'Hères – Jarrie-Champ 1.
J16. Eybens – Deux Rochers 1.
J16. Villeneuve – Deux Rochers 2.

Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019
J17. Deux Rochers 2– St-Martin d'Hères.
J17. Deux Rochers 1– USVO Grenoble.
J17. Métropolitains 1 – Eybens.
J17. St-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Matches en retard
Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/04/2019), et informer la CFE des dates retenues.
J15. Touvet-Terrasse 2 – Virieu.
Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.
J15. Touvet-Terrasse 1 – Fontaine les Iles.
Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019
J15. St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.
J15. Vallée de la Gresse – Fasson.
J15. Exempt : Umicore.

J16. Touvet-Terrasse 2 – Vallée de la Gresse.
Lundi 06/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.
Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au 09/05/2019
J16. Fontaine Les Iles – Umicore.
J16. Fasson – St-Paul-de-Varces.
J16. Virieu – Touvet-Terrasse1.
J16. Exempt : Jarrie Champs 2.

J17. Umicore – Touvet-Terrasse2.
Lundi 20/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.
Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019
J17. Touvet-Terrasse1– Jarrie Champs 2.
J17. Virieu – Fontaine Les Iles.
J17. St-Paul-de-Varces – Vallée de la Gresse.
J17. Exempt : Fasson.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Présents (e) : LOUIS J. ; CARRETERO C.
Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFOS :

MONTEES / DESCENTES :
D1 : 1 montée en Ligue et 2 descentes en D2.
D2 : 1 montée en D1.
Sous réserve du championnat de Ligue.

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).
Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.
Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.
Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.
NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

11° journée :
RCA 2 / Pays Voironnais 2 : Date à définir.

12° journée :
Pays Voironnais 2 / Mistral Grenoble : Le Jeudi 25/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

18° Journée :
Futsall des géants / Vie et partage : Le jeudi 02/05/19 à 20h30 (Gymnase des Saules, Grenoble).
Pays Voironnais 2 / Arbre de Vie : Le Jeudi 02/05/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

17° Journée :
FO Rivois / Nuxerete Fs 38 2 : Le Lundi 29/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

Pays Voironnais 3 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 05/05/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt

INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, VITTONE
Absents excusés : MM. PINEAU, BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

COURRIERS

AS. SAINT ANDRE LE GAZ : La CR a pris connaissance de votre mail du 22 avril.
Vous auriez dû poser une réserve technique sur la faute soulignée dans votre mail. Votre demande ne peut être prise en compte.

M. BOUZOULA Ahmar : Votre mail du 17 avril concernant le forfait de l'équipe U19.
C'est le PRESIDENT du club qui a déclaré forfait général pour son équipe suite à problème interne.

US VALMONTOISE : Règlement pour joueuses brulées en féminines à 8 :
Vous pouvez avoir 2 joueuses ayant fait plus de 5 matches en équipe supérieure.

DECISIONS

N°95 : CLAIX 2 / SEYSSINS 3 : CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13 – MATCH DU 06/04/2019
Dossier ouvert à la demande du bureau du District.
Considérant ce qui suit :
- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 *« Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».*
- Considérant l'art. 5 des R.G. du District Isère football – Championnat JEUNES – équipes réserves.
- Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CLAIX et de SEYSSINS

Il s'avère que ces clubs n'ont pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District :
- 1 joueur du club de SEYSSINS était présent lors du match SEYSSINS 1 / VERSOUD 1 du 30/03/2019
- 2 joueurs du club de SEYSSINS étaient présents lors du match SEYSSINS 2 /SEYSSINET 2 du 30/03/2019
- 2 joueurs du club de CLAIX étaient présents lors du match CLAIX 1 - VILLENEUVE 2 du 30/03/19

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de CLAIX (équipe CLAIX 2) et au club de SEYSSINS (équipe SEYSSINS 3).
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°96 : SUSVILLE / PONT DE CLAIX - U 15 A 8 – MATCH du 23/04/2019
Dossier ouvert pour match non joué
Considérant ce qui suit :
- Ce match a été programmé le 13/04/19 mais ne s'est pas joué.
- Ce même match a été reprogrammé le 20/04/19 mais ne s'est pas joué

Par ces motifs, la Commission des Règlements décide match perdu par pénalité aux 2 équipes :
SUSVILLE : ((-1) moins un point (0) but)
PONT DE CLAIX : ((-1) moins un point, (0) but)
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 01/04/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.

524603 UO PORTUGAL
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL
536260 CHARVIEU FC

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
553399 AS DE CREMIEU
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
615032 LES METROPOLITAINS

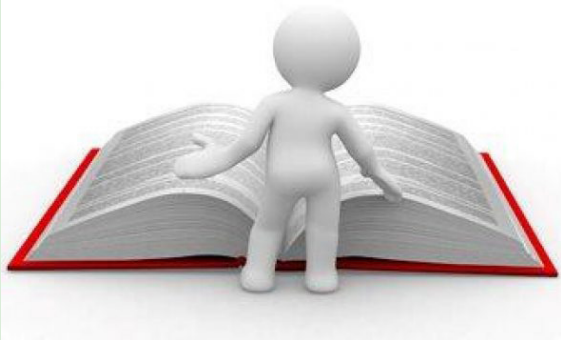

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron
Excusés : D. Guillard / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

ARRÊTÉ :
GIERES du 20 avril au dimanche 2 juin 2019 inclus

U13

Challenge Festival U13 :
Les deux plateaux de demi-finales auront lieu le mercredi 8 mai.
Les équipes qualifiées pour ces ½ finales sont :
1° Plateau : Poisat, Echirolles Surieux, Voiron-Moirans et Vallée de la Gresse 2
2° Plateau : Ro-Claix, Echirolles 4, Reventin 2 et Dolomieu

Les clubs accueillant ces plateaux sont Poisat et Ro-Claix (stade de St Romans)

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Poule A : Reprogrammation des matchs :
GPT FURES ISERE 2 / IZEAUX du 18 mai est reprogrammé au mercredi 8 mai 2019
BOURG OISANS / SUSVILLE du 18 mai est reprogrammé au mercredi 8 mai 2019
PONT DE CLAIX 2 / JARRIE CHAMP 2 du 18 mai est reprogrammé au 11 mai 2019

COUPE ISERE : Les quatre premiers de chaque poule joueront les ¼ de finale.
Les ¼ de finale se joueront le 18 mai et les ½ finales se joueront le 25 mai

SUSVILLE / PONT DE CLAIX 2 du 20 avril non joué dossier transmis à la Commission des Règlements.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U15 A 11

D2 : J11 : QUATRE MONTAGNES / GIERES est reprogrammé au mercredi 1° mai 2019

COUPE PIERRE DUBOIS. Le match de ¼ de finales
BALMES NORD ISERE / ECHIROLLES 2 est programmé le mercredi 1°mai 2019.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

VETERANS

Les 1/2 Finales de coupe de l'Isère se joueront le 10 Mai 2019 :

Secteur Grenoble : Vallée de la Gresse 2 - Fontaine, Seyssins 2 - Vallée de la Gresse 1

Secteur Nord Isère : Chartreuse Guiers – Entente Foot Etangs 1, Voiron/Moirans – Tour St Clair

Les rencontres seront arbitrées par un arbitre officiel

Merci aux clubs de prévoir le listing des licences de façon à ce que l'arbitre puisse procéder aux vérifications.

Responsable :
Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
DU VENDREDI 3 MAI 2019 AU DIMANCHE 5 MAI 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)
samedi 4 mai 2019
Plateau U6/U7 GF38 à 10h30

Plateau U8/U9 FC2A à 14h00

dimanche 5 mai 2019
Match U18 Féminin GF38 2/AS ST ETIENNE 2 à13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)
samedi 4 mai 2019
Plateau U8/U9 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 12h30
Match U13 D4
AJAT VILLENEUVE 2/FC VALLEE GRESSE à 12h30

Match U13 D4
AJAT VILLENEUVE 3/ES MANIVAL 6 à 14h30
Match U13 D4
AJAT VILLENEUVE /FC PAYS D'ALLEVARD à 14h30

Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/FC CROLLES 3 à 16h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 4 mai 2019
Plateau U11 FC2A 2 à 10h30

Match U17 D2 FC2A/FC SURE à 14h00

dimanche 5 mai 2019
Match seniors D5
FC2A 2/AS GRESIVAUDAN 2 à 15h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)
samedi 4 mai 2019
Plateau U6/U7 ASIEG à 10h30

Plateau U10 ASIEG à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
samedi 4 mai 2019
Plateau U6/U7 FC MISTRAL à 10h30

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 12h30

Plateau U10 FC MISTRAL à 14h30
Plateau U11 FC MISTRAL à 14h30

Match U13
FC MISTRAL 3/FC2A 3 à 16h30

dimanche 5 mai 2019
Match Féminines à 11 D2
FC MISTRAL/ENT.GRESIVAUDAN 3 à 13h00

Match seniors D6
ASGD/OC FROGES à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)
samedi 4 mai 2019
Plateau U11 AS BAJATIERE à 13h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 4 mai 2019
Match U15 D3
FC2A 2/FC MISTRAL à 14h00

Match U15 D1
FC2A/AS DOMARIN à 16h00

dimanche 5 mai 2019
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/SP RIVES 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
vendredi 3 mai 2019
Match vétérans
FC2A 2/FC ECHIROLLES à 20h00

samedi 4 mai 2019
Plateau U10/U11 Filles GF38 à 10h30
Plateau U11 GF38 2 à 10h30
Plateau U11 GF38 à 13h30

Match Féminines U18 à 8
GF38 3/ENT.GRESIVAUDAN à 13h30

Match U17 D3
AJAT VILLENEUVE/CLAIX FOOT à 15h30

dimanche 5 mai 2019
Match seniors D3
ASIEG 2/AS VERSAU 2 à 12h30

Match seniors D2
ASIEG/FC2A à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)
samedi 4 mai 2019
Plateau U11 US ABBAYE à 13h30
Match Féminines U18 à 8
US ABBAYE/ES RACHAIS 2 à 13h30

Match U15 D2
US ABBAYE/FC ECHIROLLES 3 à 15h30

Match U19 D2
US ABBAYE/FC ECHIROLLES 2 à 17h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)
samedi 4 mai 2019
Plateau U8/U9 US ABBAYE à 13h30

Match U15 R3
GF38 2/US MONTELIMAR à 16h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 4 mai 2019
Match U13 D4
GF38 4/FC ST MARTIN D'HERES 6 à 10h30
Match U13 D2
GF38 3/FC ECHIROLLES à 10h30

Match U13 D2
GF38 2/US ST PAUL DE VARCES à 13h00

Match U17 D3
ASIEG/US SASSENAGE à 15h00

Match seniors R1
GF38 2/FC LIMONEST 2 à 18h00

dimanche 5 mai 2019
Match U19 R1
GF38/OC EYBENS à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 4 mai 2019
Plateau U6/U7 USVO à10h30

Plateau U10 USVO à12h30
Plateau U10/U11 USVO à12h30

Match U13 D4
USVO 2/FC ST MARTIN D'URIAGE à 14h30
Match U13 D4
USVO 3/US ST PAUL DE VARCES 2 à14h30

Match U13 D4
USVO/G.SUD DAUPHINE à 16h00

Match U15 D3
USVO 2/G.SUD DAUPHINE 3 à 17h30

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 23 AVRIL 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

FORMATION CFF3
2-3 MAI ET 9-10 MAI 2019 A CHATTE

Nom Prénom	Club
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES
BARTHELEMY Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BAYLE Christian	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BEHLOUL Salim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA (EXCUSE)

BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BEN ZBIBA Hassine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BERRIOT Olivier	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHAKOUR Ali	GRENOBLE FOOT 38
BOYER Mickael	C.S. NIVOLAS VERMELLE
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
DEBERNARDI Jean Christophe	U.S. RO-CLAIX
DUVERNE Nicolas	F.C. LA TOUR ST CLAIR
EL ABED Karim	F.C. D'ECHIROLLES
FAYARD Adel	U.S. CHATTOISE
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GUIBOUD RIBAUD Frederic	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
IZERABLE Frederic	U.S. RO-CLAIX
JULLIEN Alexis	A. S. DE DOMARIN
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
LAZZARI Anthony	U.S. SASSENAGEOISE F.
LOMBARD Patrice	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONNET Christophe	CS NIVOLAS
PERRET Guillaume	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
PIRES David	C.S. MIRIBEL LES ECHELLES
PIZARRO CRUZAT Sofia	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
VINCENT Aurelien	U.S. RO-CLAIX
YOUNES Habil	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
ZOUGAGH Farid	NOYAREY F.C.
Liste d'attente	
KHOURY Pilar	GF38
GERAUD Cyprienne	2 ROCHERS
FICADIERE Johan	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
KOHLER Philippe	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
MONDIERE Nicolas	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
ROMEAS Renaud	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

INTERCLUBS U6 À U9

Samedi 11 Mai 2019

Répartition des clubs

Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
DOLOMIEU	LE BOUCHAGE	BOURGOIN JALLIEU	MEYRIE	
VEZERONCE	CHARVIEU	LAUZES	ASP BOURGOIN	
VALLEE DU GUIERS	ST GEOIRE EN VALDAINE	NIVOLAS	RUY MONTCEAU	BALMES N.I.
ISLE D'ABEAU	ACFC	VALLEE HIEN	TIGNIEU	VALLEE BLEUE
DOMARIN	ENT. FOOT ETANGS	CASSOLARD PASSAGEOIS	SEREZIN DE LA TOUR	
VALONDRAS	CHABONS	ASCOL	CORBELIN	
ST ANDRE LE GAZ	OYEU	BATIE MONTGASCON	FCTC	
CESSIEU	CREYS MORESTEL	BOURBRE	ROCHETOIRIN	
UNIFOOT	OL.NORD DAUPHINE	ECBF	ESTRABLIN	
CVL 38	REVENTIN V.	OL. VILLEFONTAINE	ST MAURICE EXIL	E2S
VAREZE	FARAMANS	FORMAFOOT B.V	CHEYSSIEU	THODURE
LA COTE ST ANDRE	MOS 3R	COLLINES	BEAUVOIR	COMMELLE
BREZINS	BEAUREPAIRE	IZEAUX	LIERS	
LA BATIE DIVISIN	CHIRENS	ST JOSEPH DE RIVIERE	LCA FOOT 38	
RIVES	ST HILAIRE DE LA COTE	BEAUCROISSANT	2 ROCHERS	
CHATTE	ST SIMEON BRESSIEUX	VERSAU	RO-CLAIX	
VINAY	ST HILAIRE ROSIER	VOIRON MOIRANS	ST QUENTIN	
VOUREY	VOREPPE	ST MARCELLIN	CROSSEY	
TULLINS	LA MURETTE	MOIRANS	SASSENAGE	
ST CASSIEN	LA SURE	SEYSSINS		
ECHIROLLES	ST HILAIRE TOUVET	SUD ISERE	ST PAUL DE VARCES	
GF38	CROLLES	ST GEORGES COMMIERS		
CLAIX	LE VERSOUD	MISTRAL	FC2A	
PONT DE CLAIX	MARTINEROIS	POISAT	4 MONTAGNES	
SEYSSINET	BOURG D'OISANS	MANIVAL	UOP	
JARRIE CHAMP	ECHIROLLES SURIEUX	AS GRESIVAUDAN		
VALLEE DE LA GRESSE	GIERES	FONTAINE	VALMONTOISE	
ASIEG	PIERRE CHATEL	DOMENE	ABBAYE	
EYBENS	ST MARTIN D'URIAGE	NOTRE DAME MESAGE	BAJATIERE	
TENCIN/GONCELIN	VILLENEUVE	FROGES	TOUVET TERRASSE	CHAMPAGNEUX
USVO	MONESTIER	PAYS ALLEVARD	BELLEDONNE GRES.	

DETECTION U13

Liste des joueurs retenus
pour le prochain rassemblement départemental :
MERCREDI 22 MAI 2019,
Rdv 13H45 au stade Le Mollard,
Route du Rivier 38140 APPRIEU.

NOM	PRENOM	CLUB
PATRIA	Erwan	Grenoble F.38
POURCHIER	Esteban	Grenoble F.38
MEDROUB	Abdel Heidi	Grenoble F.38
ALLEGRET	Manny	Grenoble F.38
BEN AICHA	Najmi	Grenoble F.38
SAHIN	Adnan Can	Grenoble F.38
HALLAK	Rayan	Es Manival
RANDRIANASOLO	Mandresy	Fc Vareze
CHAUVIN	Calvin	Fc Bourgoin J.
KINKELA	Emmanuel	Oc Eybens
MPLUTU	Prince	Seyssins
LACOTTE	Mathis	Isle d'Abeau
RICHARD	Mathisse	Ac Seyssinet
MAKENDELUA	Emmanuel	Ac Seyssinet
YANSANE	Jallaldine	Ac Seyssinet
GULTEKIN	Eren	Fc Mistral
GONCALVES	Diego	Es Rachais
NKWENTI	Randy Fru	Es Rachais
BARRALMARTIN	Noe	Fc Bourgoin J.
SCORDO	Yohan	Fc Bourgoin J.
LEVRAT	Mathis	Fc Bourgoin J.
COSTEPLANE	Bastien	Fc Bourgoin J.
DUHEM	Mathéo	Fc Bourgoin J.
BROIZAT	Yanis	OND
CALTAGIRONE	Eros	Grenoble F.38
FRAISSE	Noah	Grenoble F.38
CHALJUB CHAR	Jules	Grenoble F.38
JUHEL	Lino	Us La Murette
GASTALDIN	Calvin	Us La Murette
GLENAT	Alexis	Us La Murette
SAMUELBUKA	Lekila	Isle d'Abeau
BOBAN	Lorenzo	Tour St Clair
BELKHEIR	Chaouki	Seyssins
ELARIEK	Fares	USVO
ALI	Saidine	USVO

Pour Information : *les 12 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 24 au 26 avril à Voiron.*

DETECTION U14

Prochain Rassemblement le MERCREDI 5 JUIN 2019,
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est à Coublevie

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

Pour Information : *les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.*

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

<table>
<tr><th colspan="2">EDUCATEURS</th><th>DIRIGEANTS</th><th>ARBITRES</th></tr>
<tr><td>Modules de formation :
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- Animatrice fédérale</td><td>Modules de formation :
- U17/U19
- Séniors
- Projet sportif et éducatif
- Projet associatif

- Certifications
- Formations continues (3 et 4)
- Modules complémentaires</td><td>PFFD
(parcours fédéral de formation des dirigeants)

- Connaissance de l'association (3 modules)
- Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules)
- Gestion et ressources fiancières (2 modules)
- Fonction employeur (2 modules)
- Communication (4 modules)</td><td>Formation initiale d'arbitre

Frais pédagogiques 90 €

IR2F en charge de la gestion administrative

Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA</td></tr>
<tr><td>NOUVEAUTE

2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins</td><td>DISPOSITIF INCHANGÉ

1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison</td><td>NOUVEAUTE

2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h</td><td>NOUVEAUTE

2 bons</td></tr>
<tr><td colspan="4">ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</td></tr>
<tr><td colspan="4">Bons illimités dans la limite du coût de la formation</td></tr>
</table>

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.